

EMERAUDE LE MAG



Retrouvez-nous sur les réseaux !

Mars 2023 | #018



SIMPLE. Tous les emballages se trient.
BASIQUE. Et tous les papiers aussi !

Crédits photos ©Audrey Guegaden



INSTANT CAPTURÉ
Le printemps invite
au compostage !



ZOOM SUR
Les textiles



RENCONTRE AVEC
Deux agents du
pôle pré-collecte

Sommaire

■ Éditorial

Du Président

p. 3



■ Instant capturé

Le printemps invite au compostage

p. 4



■ Zoom sur

L'Eco-organisme Refashion

p. 6



■ Doc Emeraude

Dossier spécial sur les consignes de tri

p. 7



■ La bande dessinée

p. 13



■ Rencontre avec

Les agents du pôle pré-collecte

p. 14



EMERAUDE LE MAG : Publication du Syndicat Emeraude

Syndicat Emeraude - 172, Chaussée Jules César
95130 Le Plessis-Bouchard
www.syndicat-emeraude.fr
email : contact@syndicat-emeraude.fr
Tél. : 01 34 11 92 90

Directeur de publication : Gérard Lambert-Motte

Rédacteur en chef : Rémy Jurion

Rédactrice : Floriane Hurel

Conception & réalisation : Syndicat Emeraude

Impression : La Galiote

Papier : Papier certifié PEFC



Visuels : Audrey Guegaden, Cédric Daya, Juliette Mozet

Éditorial

Bonjour à tous,

Ce nouveau numéro d'Emeraude Le Mag paraît pour l'arrivée du printemps, qui est une période propice pour profiter des espaces de verdure, et pourquoi pas, le moment idéal pour se lancer dans le compostage.

Vous êtes déjà nombreux à vous être dotés d'un composteur dans votre jardin, réduisant considérablement le poids de vos ordures ménagères.

Le Syndicat vous remercie et vous encourage dans cette démarche, avec la possibilité, dans ce numéro, d'acheter un composteur à prix préférentiel, ou d'assister à l'un de nos ateliers compostage dans les semaines à venir.

Si les tonnages des ordures ménagères baissent, ceux des emballages évoluent depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri.

C'est une fierté de s'être lancés parmi les premiers sur cette extension de tri, et les résultats des caractérisations permettent de constater que beaucoup d'entre vous ont bien assimilé les consignes de tri depuis.

Il faut cependant redoubler d'efforts et de vigilance, car quelques gestes viennent gâcher la qualité du tri.

Ces petites subtilités sont listées dans notre dossier spécial en page 7. Le Syndicat Emeraude œuvre de pair avec l'Éco-organisme CITEO en 2023 à travers une nouvelle campagne de communication.

En allongeant la liste d'emballages en plastique à déposer dans le bac jaune, c'est SIMPLE, le geste de tri est facilité ! Et en y assimilant les subtilités, c'est BASIQUE, le recyclage pourra s'opérer !



Parce que le geste de tri fait partie du premier maillon de la chaîne de recyclage, chacun de vos gestes compte. Les équipes du Syndicat Emeraude sont présentes pour vous accompagner sur cet enjeu du quotidien.

À l'heure où la sobriété énergétique éveille les consciences, mobilisons les énergies positives pour réduire l'impact environnemental et financier de nos déchets.

Je vous souhaite une agréable lecture,

Gérard Lambert-Motte

Président du Syndicat Emeraude

Maire du Plessis-Bouchard

Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise

Instant Capturé



Crédits photos ©Cédric Daya - 126 Média

Le printemps arrive ! Avec lui, l'envie peut naître d'installer un composteur dans votre jardin.

En avant pour le compostage !

Composter, c'est déposer une grande partie de ses biodéchets dans un composteur, plutôt que dans le bac des ordures ménagères.

Un geste simple en soi, qui permet d'alléger le poids de son bac d'ordures ménagères de 30% ! Pourquoi donc s'en priver lorsque l'on sait que les déchets de cuisine sont principalement composés d'eau, et qu'ils seront parfaitement revalorisés en compost, un fertilisant naturel et gratuit, qui fera le bonheur de votre jardin. Ainsi, la boucle est bouclée !

Le Syndicat Emeraude vous accompagne

Vous avez décidé de vous lancer, bravo ! Parce que la prévention des déchets fait partie d'un axe fort du Syndicat Emeraude, la collectivité vous accompagne dans ce projet.

NOUVEAUTÉ : À compter du **1^{er} avril**, il sera possible de venir récupérer votre composteur dans les locaux du Syndicat Emeraude **chaque mercredi (de 14h à 17h00) et le vendredi (de 14h à 17h00)**.

Et pour en découvrir le fonctionnement et échanger sur le sujet, le Syndicat propose plusieurs dates d'ateliers d'initiation au compostage. Un moment convivial qui permet de poser toutes les questions souhaitées et de repartir avec des réponses concrètes, et son composteur !



En parallèle de ces ateliers, la **distribution de composteurs sera possible** de 10h à 12h30 (le matin), et de 14h à 16h30 (l'après-midi).

Inscriptions obligatoires

Par mail :

Juliette Nedellec

prevention@syndicat-emeraude.fr

Par téléphone :

01 34 11 92 91



Commandez votre composteur

Récupérez-le lors de l'atelier !



Crédits photos ©Cédric Daya - 126 Média

Bon de commande à retourner à l'adresse suivante :
Syndicat Emeraude , 172 chaussée Jules César - 95130 Le Plessis-Bouchard

Mme, M.

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone Mail

Je suis intéressé(e) par l'acquisition :

- ☐ modèle de 345 litres au prix de 15 euros;
- ☐ modèle de 620 litres au prix de 30 euros;
- ☐ brass' compost au prix de 10 euros supplémentaires ;
- ☐ lombricomposteur de 48 litres au prix de 45 euros.

Cadre réservé à l'administration.

- ☐ espèces
- ☐ chèque
- ☐ carte bancaire

Je souhaite m'inscrire à un atelier formation :

- ☐ 1^{er} avril, de 10h à 11h30
- ☐ 1^{er} avril, de 14h à 15h30
- ☐ 29 avril, de 10h à 11h30
- ☐ 29 avril, de 14h à 15h30

Je joins le chèque de réservation, à l'ordre de la Régie de Recettes Composteurs Syndicat Emeraude

Fait à le

Signature



**Les baskets
raplapla
de Nora**

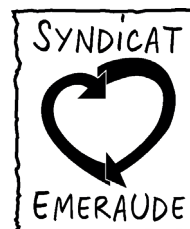
**c'est le super
tapis de Yoga
d'Anissa**

**Vos vêtements ont de l'avenir.
Donnez-les.**

Les textiles et chaussures non réutilisables, c'est-à-dire qui ne seront plus portés ni utilisés dans leur fonction d'origine, seront recyclés en énergie ou nouvelle matière première et pourront devenir du nouveau fil ou encore de nouveaux matériaux pour une autre industrie (bâtiment, plasturgie, automobile,...).



**Déposez vos vêtements,
linge de maison et
chaussures dans
un point d'apport.**



Le bon geste en 2 étapes

1. Rendez-vous sur refashion.fr/citoyen pour trouver le point d'apport le plus proche de chez vous.
2. Déposez vos textiles selon les consignes ci-dessous :



Vos **vêtements** et votre **linge de maison propres et secs** dans un sac fermé (30L).



Vos **chaussures liées par paire** et dans un sac fermé (30L).



Ne pas déposer d'articles humides, ni souillés.



Flashez ce code pour plus d'informations sur le devenir de vos dons.

Doc **Emeraude**

SIMPLE. Tous les emballages se trient.

BASIQUE. Et tous les papiers aussi !



Crédits photos ©Audrey Guegaden

Depuis 4 années déjà, les consignes de tri du Syndicat Emeraude se sont étendues à l'ensemble des emballages en plastique. Retour sur ces petits gestes quotidiens aux grandes conséquences sur le recyclage.



On reprend les bases !



SIMPLE.

Tous les emballages se trient.



BASIQUE.

Les papiers, cartons, les emballages métalliques et en plastique en font partie.

La collecte sélective

Petit rappel introductif

Depuis 1992, la collecte sélective est mise en place en France. Pour rappel, la collecte sélective est le fait de pouvoir trier ses déchets selon leur nature, dans les différents bacs/bornes mis à la disposition des habitants. Elle permet de différencier les flux de déchets, autrement dit, les matières qui les composent, afin de profiter des différents débouchés en matière de recyclage.



Crédits photos ©Audrey Guegaden

Ainsi le métal, issu d'une canette de soda par exemple, ne sera pas recyclé par le même acteur ni avec le même procédé que le plastique d'une bouteille d'eau. Logique quand on y pense, mais qui remet le geste de tri au cœur du processus de recyclage. Sans le tri, rien ne peut se recycler !

Depuis le lancement de la collecte sélective, les consignes et les gestes de tri ont évolué et se sont adaptés au progrès des filières de recyclage.

L'ensemble des emballages ménagers et des papiers vont dans le bac jaune, et cette consigne s'applique aux 17 communes du territoire du Syndicat Emeraude.

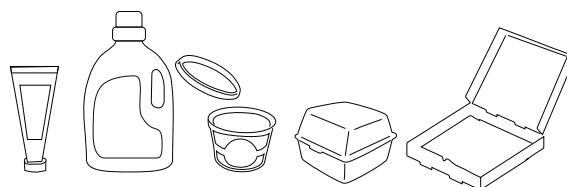
L'extension des consignes de tri, kesako ?

Pour rappel, l'extension des consignes de tri concerne le bac et la borne jaune. Depuis 2019, il est possible de déposer (jeter) séparément tous les emballages, et notamment ceux en plastique. Oui oui, vous avez bien lu !

Ce qui inclut de facto les barquettes en plastique, les pots de yaourt, les films plastiques, les sacs en plastique... la liste des possibles s'allonge grandement avec cette « nouvelle » consigne !

Cette extension est inscrite dans la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015, et est obligatoire sur l'ensemble du territoire Français depuis le 1^{er} janvier 2023.

Le Syndicat Emeraude, et donc vous, avez juste pris un train d'avance... Autant en profiter !



L'extension des consignes pour les emballages en plastique permet de faciliter le geste de tri.

Et pourtant, au moment de jeter dans le bon bac, **4 Français sur 5 ont encore un doute**. Désormais, c'est écrit ici noir sur blanc, plus de doute possible pour les plastiques ! La seule question à se poser est la suivante : est-ce un emballage ? Si la réponse est oui, direction le bac jaune... Un point c'est tout !



Crédits photos ©Cédric Daya - 126 Média

Les gestes de tri analysés sur notre territoire

Une enquête Ipsos a été récemment menée sur l'ensemble des 17 communes du territoire, afin de mieux comprendre quels pouvaient être les points bloquants du geste de tri.

Cette étude, menée sur un échantillon de 600 personnes majeures en septembre 2022, a permis d'en apprendre davantage sur les comportements de chacun d'entre nous. D'une part, il a été observé que, lorsque les consignes de tri étaient connues, elles étaient globalement plus réalisées qu'à l'échelle nationale.

Pour cela, un grand bravo à tous ceux qui y contribuent quotidiennement ! Vous êtes tout de même 79% à avoir répondu qu'en effet, tous les emballages se trient !

En revanche, lorsque l'on scrute les résultats par flux de déchet, dès lors qu'il s'agit du plastique, vous n'êtes plus que la moitié (52%) à bien maîtriser les consignes de tri. Aucun problème, puisque nous allons revoir ici toutes les subtilités de ce type d'emballage...

Tous les emballages en plastique se trient... Voilà, vous savez tout !

Cette consigne implique notamment tous les emballages en plastique tels que :

- **Le film plastique** étirable (que l'on appose pour conserver les aliments),
- **Les barquettes**, qu'elles soient en plastique dur, mais aussi en polystyrène, et conservent généralement de la viande ou du poisson.
- **Les pots de yaourt** ! Car vous êtes encore 12% à ne pas avoir en tête que ces derniers peuvent rejoindre le bac / la borne de tri, de couleur jaune.
- **Les sacs en plastique**, bien qu'on en trouve de moins en moins dans les commerces, restent toutefois recyclables. Alors autant en profiter et les déposer vidés dans le bac / la borne de tri.
- Et bien d'autres : **les gourdes de compote, les sachets type chips, les tubes de dentifrice, les boîtes d'oeufs en plastique** sont tout autant de déchets qui sont à mettre dans le bac / la borne jaune !



Crédits photos ©Audrey Guegaden

Et la propreté ?

Certains d'entre vous hésitent lorsque l'emballage a été souillé, et le jettent encore dans la poubelle des ordures ménagères.

À tort, puisque même salis, les emballages seront recyclés ! Attention toutefois, il est conseillé pour bien faire de les vider afin d'éviter de souiller l'intérieur de votre bac jaune. Et encore plus pendant la saison estivale, car les nuisances olfactives peuvent vite apparaître quand il s'agit de barquette de poisson. Une fois vidés, direction le bac / la borne jaune !

Avec cette liste à rallonge de déchets qui peuvent rejoindre le bac jaune, ce dernier se remplit plus rapidement. Il est toujours possible de contacter le service technique du Syndicat Emeraude, afin d'adapter le volume de votre bac.

VOTRE BAC JAUNE
EST TROP PETIT ?



01 34 11 92 92

SIMPLE. TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT.

Si la consigne est simple, il reste cependant quelques erreurs de tri qui viennent «polluer» le geste, à cause desquelles le déchet ne pourra pas être recyclé, alors qu'il est déposé dans le bac jaune !

Pour parfaire votre geste de tri, soyez concentrés à la lecture de ces quelques lignes :

BASIQUE.

-> ENFERMÉS DANS UN SAC, C'EST PAS PERMIS.

Malheureusement, les déchets enfermés dans un sac plastique seront envoyés à l'incinérateur. Les machines du centre de tri ne peuvent pas ouvrir un sac pour en récupérer les déchets, même si contenant et contenu sont recyclables.

Alors, si après un repas de fast-food, vous vous empressiez de jeter les emballages dans le bon bac, pensez à vider le contenu de ce sac dans le bac, sans refermer le sac (qui, même en plastique, se recycle si vous avez bien suivi !).



Crédits photos ©Audrey Guegaden

-> S'ILS SONT IMBRIQUÉS, C'EST PAS JOLI, JOLI !

Il faut savoir que lorsqu'ils sont imbriqués, c'est-à-dire empilés, emboîtés les uns dans les autres, les déchets ne pourront pas être recyclés. Même pour une pile de yaourts ! Quel dommage d'avoir fait 90% du chemin pour trébucher avant la ligne d'arrivée (enfin, le bac du tri, vous avez l'image ?). Pour qu'ils soient recyclés, les déchets doivent nécessairement être séparés les uns des autres. C'est comme ça !



Crédits photos ©Audrey Guegaden

-> LES OBJETS EN PLASTIQUE, C'EST PROSCRIT.

Rappelons enfin une notion très importante dans le geste de tri : on ne dépose dans le bac ou la borne jaune que des EMBALLAGES. En effet, de nombreux OBJETS en plastique se trouvent encore trop souvent par erreur dans le bac jaune (jouets, brosse à dents, stylo...).

En centre de tri, ils seront retirés de la chaîne de tri et envoyés en usine de revalorisation énergétique (incinérateur).

Mais alors, quelle solution pour les objets en plastique?

S'il s'agit d'un jouet par exemple, deux possibilités s'offrent à vous : le donner dans un premier temps (entourage, association,...) ou alors, s'il s'agit d'un jouet avec piles, il faudra le déposer en déchèterie car il s'agit d'un déchet électrique ou électronique.

Pour les objets restants, par exemple une brosse à dents, une couche, il faudra les jeter dans le bac d'ordures ménagères.

Pour qu'il soit admis dans le bac jaune et donc recyclé, le déchet en plastique doit **être considéré comme un emballage**. Pour rappel, un emballage permet de contenir un produit, de faciliter son transport ou sa mise en rayon.

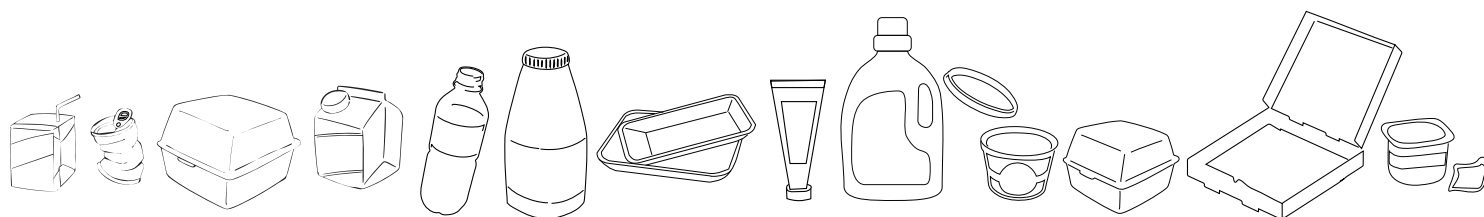
Le mot de la fin ?

Selon les caractérisations menées de façon aléatoire sur le territoire et sur la composition des bacs / bornes (du territoire), **il resterait encore 29 % d'emballages recyclables** dans les ordures ménagères. Si chacun y met du sien, on parie que les tonnages peuvent évoluer sur 2023 ?

À vous de jouer !

Un grand merci à chacun d'entre vous pour vos gestes de tri, toujours plus nombreux.

Sur les réseaux, engagez-vous avec les #SIMPLE #BASIQUE



Crédits photos ©Cédric Daya - 126 Média



L'heure du TRI...HUMMM

SPECIAL BD



Héhé, je vais gagner de la place.

Le Colonel Wasabi dans la cuisine.



Hop-là !

Mademoiselle Lilas dans le bureau.



Flacon fini, flacon au tri !

Dr Rossignol dans la salle de bain.



♪ I want to take tri... ♪

Mr Freddo dans la salle à manger.



Tous les emballages et les papiers se trient...

Élémentaire !

Professeur Tapenade dans le salon.



Un habitant a fait une erreur dans son geste de tri, sauras-tu le retrouver ?



Réponse : Le Colonel Wasabi dans la cuisine car il imbrique les emballages.

Crédit © Juliette Mozet

Rencontre avec

Les agents du pôle pré-collecte, du Syndicat Emeraude

■ **R**encontre avec 2 agents du service technique, des professionnels aguerris, dont les missions variées allient dossiers techniques et actions de terrain.

Sur le territoire Emeraude, le parc de bornes enterrées fait aujourd'hui partie du paysage urbain. Les premières bornes ont été posées il y a 17 ans déjà, positionnant le Syndicat comme pionnier sur l'hexagone.

Depuis, le parc de bornes est composé de plus de **2 110 bornes**. Leur implantation et leur gestion est l'une des missions du pôle pré-collecte du Syndicat Emeraude. Rencontre.

Qui sont-ils ?

Le pôle pré-collecte est composé d'Oriane PILLON et de Jean-Christophe JACQUET. Leur mission commune est d'assurer l'implantation des bornes enterrées, et la gestion quotidienne sur le territoire.

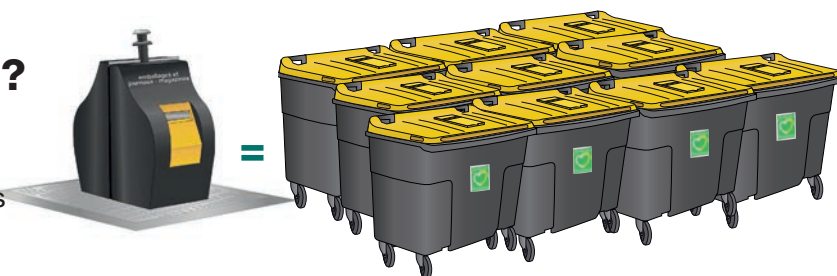
Comment mettent-ils en service des bornes enterrées ?

Lorsqu'une résidence souhaite se doter de bornes enterrées sur l'une des 17 communes du territoire, l'équipe a un rôle consultatif, et prend ainsi part au permis de construire, en collaboration avec le promoteur immobilier et les services municipaux. L'implantation des bornes peut se faire lors d'une création de logements collectifs, ou encore lorsqu'une résidence équipée de bacs souhaite se doter en bornes enterrées.



Crédits photos ©Audrey Guegaden

En effet, les avantages des bornes enterrées sont nombreux : gain de place, sécurité, espace extérieur aménagé, aéré et plus agréable, collecte plus rapide et plus économique.



L'implantation de bornes enterrées doit prendre en compte le nombre de logements, mais aussi les flux des habitants, l'accessibilité du camion de collecte, et s'intégrer parfaitement dans l'environnement urbain local.

Toutes ces données sont donc analysées par le pôle pré-collecte, qui donnera ses recommandations avant la mise en place des bornes, puis accompagnera le suivi du projet jusqu'à la mise en service.

Comment gèrent-ils le parc de bornes ?

Sur le terrain, ils sont l'interlocuteur privilégié des bailleurs et des gardiens d'immeuble, qui les contacteront en cas de dysfonctionnement des bornes.

C'est ici tout le challenge de leur métier : s'assurer que l'ensemble des bornes peut accueillir les déchets au quotidien, qu'aucun dysfonctionnement ne bloque, soit au niveau du dépôt des déchets par les habitants, soit au niveau de la collecte par le prestataire Derichebourg.

Ils s'assurent du bon suivi par les prestataires de maintenance et de désinfection annuelle des bornes, qui interviennent quotidiennement sur le territoire. Car ces équipements demandent de l'entretien ! Il peut en effet y avoir un blocage de la borne qui nécessite une intervention, une pièce défectueuse qui doit être changée, ou encore une usure globale qui nécessite alors un renouvellement. Une gestion préventive mais également curative permet de les entretenir et de les maintenir opérationnelles rapidement.

À titre informatif, la durée de vie d'une borne est en moyenne d'une dizaine d'années, mais grâce à son entretien régulier, certaines bornes sur le territoire ont fêté leur 18^{ème} anniversaire.

Ces prochaines années, le pôle pré-collecte va accompagner les communes et les résidences



Crédits photos ©Audrey Guegaden

sur le changement des anciennes bornes, afin de progressivement moderniser l'ensemble du parc.

Une autre mission technique ?

Oriane et Jean-Christophe réalisent un inventaire détaillé de l'ensemble des bacs sur roues des plus grandes résidences du territoire. Un travail rigoureux et nécessaire qui leur demande également d'intervenir sur le terrain. Enfin, ils assurent la mise en place de la collecte du papier dans les établissements administratifs, et la gestion de la collecte du textile. Ces derniers sujets feront l'objet d'un prochain article.

Un mot de conclusion ?

Oriane et Jean-Christophe sont formels: ce qui fait la force du métier, c'est la multitude de missions qui leurs sont confiées. Leur quotidien est ponctué d'actions de bureau et de terrain, les mettant en contact avec de nombreux interlocuteurs. Un quotidien varié qui semble les animer !



SIMPLE. Tous les emballages* se trient.

*** Emballage :**

Tout ce qui sert à emballer (carton, conserve, pot de yaourt, etc.)
Synonymes : conditionnement - contenant.



BASIQUE. Les objets en plastique*, c'est proscrit.

*** Objet en plastique :**

Tout ce qui n'est pas un emballage en plastique
(jouet, brosse à dents, stylo, etc.)

CITEO

